



Paris, le 10 décembre 2024

Monsieur Jean-Pierre-FARANDOU
Président Directeur Général de la SNCF
2 place aux Étoiles
CS 70001
93633 La Plaine Saint-Denis Cedex

Monsieur le Président,

Par le présent courrier, les fédérations syndicales, CGT cheminots et SUD-Rail vous réaffirment leur opposition au processus de filialisation/ privatisation en cours dans notre entreprise. Nous redisons que cette trajectoire, exclusivement guidée par la rentabilité financière, nous entraîne vers un gâchis social, économique et environnemental qui peut encore être évité. Nous croyons au service public ferroviaire Fret et Voyageur, répondant aux besoins de transport des populations et des chargeurs avec de hautes conditions sociales et de travail pour les cheminotes et cheminots.

Lors de la table ronde du 03 décembre dernier, vous nous avez annoncé rouvrir l'accord sur les filiales Voyageurs à signature, en y apportant quelques modifications marginales et circonscrites pour l'essentiel au décalage de calendrier des plans de transports des trois premières filiales dont la mise en exploitation est prévue le 15 décembre prochain. Cette annonce, sans réouverture de négociations formelle, ne fait pas évoluer de manière significative cet accord qui a été déjà refusé en mai dernier par nos fédérations.

Après la négociation qui aura permis la création du GIE sans moins-disant social, la négociation qui vient de se tenir à FRET a permis d'acter le maintien des accords collectifs, textes RH, d'entreprise ou métiers pour une durée supérieure à ce que permet la loi. La proposition d'accord initial soumis à la négociation par la direction Fret était pourtant loin de garantir cette issue. C'est à l'issue d'un cycle complet de négociation que cet accord a été enrichi et a été signé unanimement par les organisations syndicales représentatives. Il prévoit également le maintien des activités sociales et culturelles aussi bien nationales que locales avec la dotation afférente.

Dans le cadre de l'unité sociale du groupe ferroviaire, nos fédérations vous invitent donc à prendre les dispositions nécessaires pour rouvrir des négociations sur les garanties sociales des cheminot·e·s touché·e·s par la création des filiales TER. L'ouverture de négociations sur ces bases, en y intégrant la question des groupements d'entreprises qui sont actuellement hors champ d'application, pouvant être de nature à favoriser un accord majoritaire en maintenant les droits de cheminots.

Nos fédérations sont donc force de propositions, et restent disponibles pour les suites que vous voudrez bien donner.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de nos respectueuses salutations,

Thierry NIER
CGT des cheminots

Julien TROCCAZ
SUD-Rail